



LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE « CRUISE FRIENDLY »



Je m'engage à :

- Ouvrir mon établissement aux horaires habituellement pratiqués
- Proposer un accueil souriant et chaleureux
- Offrir une réduction ou un cadeau de bienvenue lorsque j'identifie un croisiériste
- Parler l'anglais ou maîtriser au moins quelques mots et phrases usuels pour favoriser la communication
- Faire adhérer mon personnel au respect de la présente charte
- Accepter les visites du « client mystère »
- Répondre à l'enquête sur les retombées économiques en fin de saison grâce au tableau de bord fournis dans le guide pratique qui me sera remis lors de mon adhésion.
- Rendre impérativement visible le logo « Cruise Friendly », les jours d'escales
- Respecter les gestes barrières et mesures sanitaires en vigueur

**La présente Charte Qualité Accueil Croisiéristes « Cruise Friendly »
est conclue pour la saison 2024.**

Le non-respect de l'un des engagements de la présente charte compromet ma candidature pour la saison prochaine.